



PARLEMENT
BRUXELLOIS

Interpellation

036713

REÇU LE 14 FEV. 2025

QUESTION ORALE DE **M. MOHAMED OURIAGHLI**, DÉPUTÉ DU GROUPE SOCIALISTE

A **MME. BARBARA TRACHTE**, MINISTRE-PRESIDENTE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTE AU SEIN DU COLLÈGE DE LA **COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE**

Concernant « **L'accord de coopération relatif à l'EVRAS** »

Madame la Ministre-Présidente,

L'accord de coopération EVRAS a été signé le 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la COCOF. L'EVRAS est définie comme un processus éducatif visant à aider les jeunes à faire des choix éclairés favorisant leur épanouissement relationnel, affectif et sexuel, tout en respectant soi-même et les autres.

Depuis l'année scolaire 2023-2024, une animation EVRAS de 2 heures est obligatoire pour tous les élèves de 6e primaire et de 4e secondaire. Ces animations sont dispensées par des opérateurs formés et labellisés. Un Guide référentiel établit par ailleurs des balises communes pour tous les intervenants (centres de planning familial, équipes éducatives, services de promotion de la santé, etc.) en leur fournissant des lignes directrices et des ressources pour répondre aux besoins des élèves de manière adaptée.

L'EVRAS fait en réalité partie des missions de l'enseignement obligatoire depuis 2012. Rappelons que sa généralisation a suscité des réactions contrastées, notamment des actes de vandalisme contre des écoles, en raison de désinformations, de résistances culturelles et de craintes liées à l'éducation sexuelle des jeunes. Certains opposants percevant l'EVRAS comme une intrusion dans l'éducation familiale ou une incitation précoce à la sexualité. Or, les autorités rappellent que l'EVRAS vise principalement à promouvoir le respect, l'égalité et la prévention des violences, en fournissant aux jeunes des outils pour comprendre leur corps, leurs émotions et les relations interpersonnelles de manière éclairée et responsable.

Madame la Ministre-Présidente, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

- Sur le budget total de 4,8 millions d'euros alloué à la généralisation de l'EVRAS, la COCOF disposait d'une enveloppe de 1 million d'euros pour financer les animations EVRAS dans les écoles relevant de ses compétences. Pouvez-vous nous informer de la répartition de ce budget ? Confirmez-vous que 100% des élèves de 6e primaire et de 4e secondaire, en ce compris les élèves de l'enseignement spécialisé bien sûr, bénéficient des animations prévues depuis la rentrée 2023 ?
- Les écoles qui n'organisent pas l'EVRAS peuvent être pénalisées par une réduction ou une suspension de leur dotation. Avez-vous connaissances d'éventuelles réticences dans les écoles bruxelloises ? Quels ont été les moyens d'information et de sensibilisation mis en place par la COCOF pour apaiser les inquiétudes des parents et du corps professoral ?
- Disposez-vous d'une première évaluation de la mise en œuvre de l'accord de coopération ? Pouvez-vous nous informer du type d'animations données dans les classes concernées en primaire et en secondaire ? S'agissant du Guide référentiel, quels sont les retours des intervenants quant à sa compréhension et son utilisation effective ?
- Les centres de planning familial financés par la COCOF ont-ils effectué les démarches pour être labellisés ? Quelles sont les structures qui le sont devenues par ailleurs, et qui sont agréés ou subventionnés par la COCOF ? Y a-t-il suffisamment d'opérateurs labellisés, à ce jour, pour couvrir l'ensemble des établissements scolaires ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Mohamed Ouriaghli
Député